



Dossier de candidature

Bourses Jean Philippot



Adène fonds de dotation finance chaque année cinq bourses d'un montant de 3 000 euros, soit une enveloppe annuelle de 15 000 euros.

Le règlement synthétique de l'appel à projets est le suivant

- Les projets présentés doivent concerner des évolutions des pratiques professionnelles ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Les sujets peuvent être de tous ordres, dès lors qu'ils respectent ce principe général.
- Les établissements concernés par l'appel à projets sont les EHPAD, SSIAD, MAS, FAM, IME, SAMSAH, partenaires d'une ou plusieurs des activités du groupe Adène, à travers une ou des conventions.
- Un établissement ayant obtenu une bourse Jean Philippot l'année n ne peut pas présenter de projet l'année n+1, mais peut le faire les années suivantes, sans limite de nombre.
- Un établissement ne peut pas présenter deux projets la même année. Dans ce cas, les deux seront rejetés.
- Les personnels porteurs du projet peuvent être salariés, libéraux ou bénévoles. Les projets pluri professionnels seront privilégiés.
- Les projets consistant à une simple animation effectuée dans l'établissement par un tiers ne seront pas retenus. Les personnels de l'établissement devront être concernés, quel que soit leur statut.
- Les projets ne consistant qu'en un simple investissement matériel, même s'il apporte du mieux-être aux résidents, ne seront pas retenus.
- La bourse allouée par Adène fonds de dotation, de 3 000 euros, devra représenter au moins 30 % du budget global. Concrètement, les projets de plus de 10 000 euros de budget ne seront pas retenus.
- Le jury est composé de gestionnaires d'établissements, de salariés d'EHPAD, de représentants des patients, d'un membre du comité scientifique du groupe Adène et de personnes qualifiées.
- Ce jury, indépendant du groupe Adène, juge en parfaite autonomie la pertinence des dossiers déposés et désigne les cinq lauréats.
- Si le nombre de projets considérés comme pertinents par le jury est inférieur à cinq, la somme non attribuée sera reportée sur l'année suivante.



Les critères de sélection de notre jury indépendant sont les suivants

- La clarté de la présentation du projet.
- L'impact du projet sur l'amélioration des conditions de vie des résidents.
- Le pourcentage des résidents concernés par le projet au sein de l'établissement.
- La simplicité de mise en œuvre du projet.
- La mise en avant de la pluridisciplinarité professionnelle.
- La pérennité du projet dans le temps.
- Le rapport entre le montant de l'investissement et l'impact pour les résidents.
- L'originalité du projet, ce dernier critère étant prépondérant pour notre jury dans le choix des lauréats.

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant

- Envoi des dossiers exclusivement par courriel (fondsdedotation@groupe-adene.com) avant le **dimanche 10 septembre 2023 à minuit**.
- En cas de fichiers joints volumineux, l'envoi peut se faire à l'aide d'un logiciel adapté (Smash, Wetransfer, etc.) sur cette même adresse mail.
- Envoi des dossiers aux membres du jury le 23 septembre 2023.
- Réunion d'arbitrage en octobre 2023, pour désigner les lauréats.
- Remise des bourses en novembre 2023 (date à définir).



Présentation de l'établissement et de l'équipe

Établissement

- Organisme gestionnaire :
- Statut juridique du gestionnaire : ☐ Privé lucratif ☐ Privé non lucratif ☐ Public
- Nom de l'établissement :
- Adresse :

- Téléphone : Courriel :
- N° de SIRET : N° APE :
- Type d'établissement : ☐ EHPAD ☐ SSIAD ☐ MAS-FAM ☐ Autre :
- Nombre de places : Date de création :
- Coordonnées du responsable de l'établissement :
- Téléphone du responsable :
- Courriel du responsable :
- Présentation de l'établissement :



Responsable du projet

- Nom, prénom :
- Titre :
- Fonction :
- Téléphone : Courriel :
- Statut : ☐ Salarié ☐ Libéral ☐ Bénévole
- % de son temps consacré au projet :
- Diplôme 1 :
 - Nom :
 - Date d'obtention :
 - Lieu d'obtention :
- Diplôme 2 :
 - Nom :
 - Date d'obtention :
 - Lieu d'obtention :

Autres personnes impliquées dans le projet

Nom, prénom	Fonction	Rôle dans le projet



Le projet

Présentation du projet

- Titre du projet :
- Date prévisionnelle de mise en place effective du projet :
- Durée du projet :
- Contexte – origine du projet :



Dossier de candidature – Bourses Jean Philippot

- Description du projet :



-



- Personnes bénéficiaires du projet :

- Ce projet a-t-il déjà été présenté à un autre appel à projets ? ☐ Oui ☐ Non
- Ce projet pourra-t-il être dupliqué au sein d'autres établissements de votre groupe ?
☐ Oui ☐ Non ☐ sans objet
- La mise en œuvre de ce projet est-elle conditionnée par l'obtention d'une bourse Jean Philippot ?
☐ Oui ☐ Non

Le budget du projet

- Budget global du projet (en euros) :
- % du montant de la bourse Jean Philippot dans le budget, en cas d'obtention de celle-ci :
- D'autres financements ont-ils été demandés pour ce projet ? Si oui lesquels ?

Nom	Montant en €



- Budget détaillé

	Montant en €	% du budget
Coûts de personnel (personnel permanent)		
Coûts de personnel (spécifiquement recruté)		
Coûts de fonctionnement		
Coûts d'équipements		
Coûts de consommables		
Frais de gestion		
Total		
Sommes déjà validées par d'autres financements		
Solde du budget à financer		

Pièces à joindre au dossier

- Fiche INSEE de l'établissement
- CV du responsable du projet
- Épreuve de titres et travaux du responsable du projet (si elle existe)
- Organigramme de l'établissement mentionnant le positionnement du responsable du projet
- Détail des produits à acheter pour mener à bien le projet
- Bibliographie utile pour le projet
- RIB de l'établissement